AR Prefecture
043-214302242-20261112-2026_11_02-DE
Reçu le 17/11/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt-six, le 12 novembre, à dix-neuf heures trente,
le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-SIGOLENE, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 6 novembre 2026, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Didier ROUCHOUSE, Maire.

PRÉSENTS :
M. Didier ROUCHOUSE, Maire
Mme Jocelyne DUPLAIN, M. Henri BARDEL, M. Bernard BARRY, Mme Isabelle GAMEIRO, M. Guy VEROT, Mme Josée NAVARRO et M. Raphaël DUTRUEL adjoints.
M. Yves BRAYE, Mme Isabelle ABRIAL, Mme Andrée MURGUE, Mme Eliane GRAILLON, M. Antoine GERPHAGNON, M. Jacques DUPONT, M. Philippe FREYSSENET, Mme Pascale CROUZET CHALAVON, Mme Karine PAULET, M. Willy BERTHASSON, Mme Anne-Laure GUILLAUMOND, M. François AKAKO, Mme Caroline CHARVET, , Mme Mathilde RIOU, M. Hubert SAIGNOL, M. Jean-Luc FAURE, Mme Valérie CELLE et Mme Estelle BOURGIN, Conseillers

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :
Mme Ghislaine BERGER pouvoir M. Didier ROUCHOUSE
Mme Françoise BALMONT pouvoir à Mme Valérie CELLE

ABSENTS EXCUSÉS :
M. Adrien DESSAILY

Secrétaire de séance : *Mme Isabelle GAMEIRO élue à l'unanimité*

Objet : Création d'une commission spéciale dédiée à la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

(Délibération 2026_11_02)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L. 2121-22 relatif à la faculté pour le conseil municipal de créer des commissions chargées d'étudier les questions soumises à leur examen ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 novembre 2026 prescrivant le lancement de la procédure de révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune ;

Vu le règlement du conseil municipal approuvé le 17 septembre 2026 qui prévoit dans son article 7 que le Conseil Municipal puisse décider en cours de mandat, de la création de commissions spéciales pour l'examen et le suivi d'une ou de plusieurs affaires. La durée de vie de ces commissions est dépendante du dossier à instruire : elles prennent fin à l'aboutissement de l'étude de l'affaire et de sa réalisation.

AR Prefecture
043-214302242-20261112-2026_11_02-DE
Reçu le 17/11/2026

Vu l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales au terme duquel le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.
Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 20 mars 2026,

Considérant l'ampleur technique, réglementaire et politique de la procédure de révision du PLU ;

Considérant qu'il y a lieu de constituer un groupe de travail et de suivi réunissant des élus afin d'accompagner le bureau d'études chargé des analyses architecturales et environnementales, de préparer les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et de fluidifier le processus décisionnel ;

Considérant qu'en application de l'article L. 2121-22 du CGCT, la composition des commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression des différentes tendances du conseil municipal ;

Considérant que le Conseil Municipal est composé de 29 membres, répartis entre 24 élus de la majorité municipale et 5 élus des listes minoritaires d'opposition ;

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer la composition de cette commission spéciale à 7 membres , répartis proportionnellement à raison de 6 sièges pour la majorité municipale et 1 siège pour l'opposition.

Toutes explications entendues, le conseil municipal, à l'unanimité :

- - créée une commission spéciale dédiée à la révision générale du PLU et fixe à 7 le nombre de membres pour cette commission,
- - décide de ne pas recourir au scrutin secret pour la désignation des membres des commissions municipales,
- - désigne les membres du conseil municipal appelés à siéger au sein de cette commission spéciale comme suit :
    - Guy VEROT
    - Henri BARDEL
    - Bernard BARRY
    - Antoine GERPHAGNON
    - Jacques DUPONT
    - Anne-Laure GUILLAUMOND
    - Hubert SAIGNOL

Membres en exercice	**29**
Présents	**26**
Représentés	**2**
Votants	**28**

Quorum	**15**
Abstention(s)	**0**
Contre	**0**
Pour	**28**

Acte rendu exécutoire après :

Dépôt en Sous-Préfecture le : 17/11/2026

et publication en Mairie le : 17/11/2026

Pour Copie conforme
Le 17/11/2026

Le Maire,
Monsieur Didier ROUCHOUSE